FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Administration centrale
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
Nomination

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES,
DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ
ET DE LA VILLE

Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services

Division de l'administration centrale

Bureau des ressources humaines
et de l'action médicale et sociale

Arrêté du 13 mai 2009 portant modification des membres du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services

NOR : *MTSO0980946A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville,

Vu le décret n° 82-543 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 23 février 1996 créant un comité technique paritaire central à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales et compétent pour les services du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté du 31 mai 1996 portant création d'un comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Vu l'arrêté du 2 mars 2005 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services ;

Vu l'arrêté du 1er septembre 2005, modifié par les arrêtés du 14 octobre 2005, du 15 septembre 2006, du 13 septembre 2007, du 9 janvier 2008, du 24 janvier 2008, du 31 mars 2008, du 24 octobre 2008, du 27 novembre 2008 et portant nomination des membres du comité d'hygiène et de sécurité chargé d'assister le comité technique paritaire central institué auprès du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

Article 1er

Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 1er septembre 2005 susvisé sont modifiées comme suit :

Membre suppléant

Mme Dominique BEAUX-GULYAS, chef de bureau des cabinets du ministre, en remplacement de M. Didier LACOTTE-ARADOR, chef du bureau des cabinets du ministre.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

Fait à Paris, le 13 mai 2009.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,
L. Allaire